

« Nous formons les étudiants aux enjeux du monde de demain »

Le Benin hérite du Nigeria, du Rwanda et de la Libye

Matin Libre

Quotidien béninois d'Information, d'Analyse, d'investigation et de Publicité * N° 2486 du Vendredi 05 Juillet 2024* 10^{ème} année * Prix 300 F CFA

Les résultats annoncés lundi prochain

Coup d'Etat institutionnel en Afrique



A la touche, Agbénonci bon démocrate

Santé



Chic sous les projecteurs, Cnhu loin des regards ?

Centre Hospitalier international de Calavi (CHIC)

S'il y a un établissement de santé qui focalise les attentions depuis au Bénin, c'est bien le Centre hospitalier international de Calavi (Chic). Le nouvel hôpital de référence semble bien ravir la vedette au Centre national hospitalier universitaire (Cnhu-HKM), pourtant considéré jusqu'ici comme le plus grand hôpital de référence. Doit-on craindre que moins d'attention soit accordée au Cnhu et ce, malgré les défis qui sont les siens ?



LA MEILLEURE FARINE... LES MEILLEURS DÉLICÉS !



Gouvernance

Coup d'Etat institutionnel en Afrique

A la touche, Agbénonci bon démocrate

L'ancien ministre des Affaires étrangères de Patrice Talon, Aurélien Agbénonci, voit-il plus clair maintenant qu'il n'est plus aux affaires ? Invité au 36ème forum de Crans Montana à Bruxelles portant sur le thème : « Coups d'Etat institutionnels, conséquence des coups d'Etat militaires en Afrique ? », Aurélien Agbénonci a tenu des propos qu'on n'a jamais entendu de lui durant les 8 années, en tant que chef de la diplomatie béninoise. Il était à la limite méconnaissable.

« ... lorsque les Etats s'engagent à sanctionner les coups d'Etat ils oublient quelque chose, quelque chose de très fort, les coups d'Etat institutionnels. Au niveau de la population, cela a la même valeur. Lorsque vous venez aux élections par des règles et que parce que vous voulez changer au pouvoir vous changez ces règles, ça s'appelle aussi un coup d'Etat, il est seulement institutionnel... », a laissé entendre celui qui est devenu le conseiller spécial aux affaires stratégiques et africaines de Jean-Paul Cartero, organisateur du forum de Crans Montana.

Législatives de 2019

Quand on parle de changement de règles au cours du jeu, le Bénin en a connu au moment où Aurélien Agbénonci était le ministre des Affaires étrangères et de la coopération. Même si ce n'est pas dans le dessein de faire

perdurer le mandat du chef de l'Etat au-delà de la limite constitutionnelle, la démocratie béninoise a été sérieusement mise à rudes épreuves au point où, pour la première fois dans l'histoire du Bénin, aucun député de l'Opposition n'a siégé au Parlement de 2019 à 2023. Pour cela, il aura fallu que la Cour constitutionnelle, par sa décision EL 19-001 du 1er février 2019, crée une nouvelle pièce, le « certificat de conformité », qui n'est ni prévue par la nouvelle Charte des Partis, ni par le Code Electoral comme condition de participation des partis politiques aux élections dans la période transitoire de six (06) mois. Plus surprenant, cette décision de la Cour viole le protocole de la Cedeao qui interdit toute modification des lois électorales dans une période de 6 mois avant le scrutin. Cela a pourtant été fait au Bénin de Aurélien Agbénonci. Conséquence, seuls les partis proches du



pouvoir Talon ont eu le précieux sésame. Les principaux partis de l'Opposition ont été écartés. Ce qui a engendré des violences post-électorales dont le Bénin continue de panser les plaies.

Les communales et municipales de 2020

Pis en encore, en 2020, après l'élection des maires, on était en plein processus d'installation

quand, ayant constaté, par endroits, que les élus locaux ne respectaient pas les consignes des partis de la mouvance présidentielle quant à l'élection des maires, on a suspendu le processus. Les députés sont retournés au Parlement pour changer le Code électoral, donnant aux partis le pouvoir de désigner les maires dans les communes où ils ont la majorité absolue. Ainsi, pour

la même élection, on a des maires élus par leurs pairs et des maires désignés par leurs partis. Si ce n'est pas changer les règles du jeu au cours du jeu, comment appelle-t-on cela ? Tout cela, Agbénonci l'a connu. Cela a été fait quand il était ministre des Affaires étrangères. Ami d'enfance, cousin et l'un des très proches de Patrice Talon, Aurélien Agbénonci n'a jamais levé le ton dans le temps. On ne l'a jamais entendu se prononcer sur ces entorses à la bonne gouvernance et à la démocratie qui ont fait le lit à l'exclusion et à des arrestations d'opposants. Mais depuis qu'il n'est plus ministre dans le gouvernement Talon, l'homme a retrouvé son côté défenseur de la bonne gouvernance et de la démocratie. Ou bien le coup d'Etat institutionnel, c'est seulement quand le chef de l'Etat change la Constitution ou les lois électorales pour faire un 3e, 4e ou 5ème mandat ?

M.M

Football

Éliminatoires de la Coupe d'Afrique des Nations CAN Maroc 2025

La nomenclature des douze poules connue

(Le Benin hérite du Nigeria, du Rwanda et de la Libye)

Les quarante-huit nations engagées dans les éliminatoires de la Coupe d'Afrique des Nations CAN Maroc 2025 sont situées sur leurs adversaires. En effet, le tirage au sort des qualifications de la TotalEnergie CAF Coupe d'Afrique des Nations CAN Maroc 2025 a été effectué ce jeudi 04 Juillet 2024 à Johannesburg en Afrique du Sud. C'est à Emerse Fae, sélectionneur des Eléphants de la Côte d'Ivoire et Marouane Chamakh, ancien international marocain que la responsabilité d'effectuer le tirage au sort des qualifications de la TotalEnergie CAF Coupe d'Afrique des Nations CAN Maroc 2025 a été confiée.

Subdivisées en quatre chapeaux de douze équipes, les 48 équipes en lice pour les éliminatoires de la Coupe d'Afrique des Nations CAN Maroc 2025 sont réparties en douze poules de quatre équipes après tirage. La Tunisie, le Maroc, l'Egypte, le Nigeria, le Sénégal, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Ghana, la RDC, l'Algérie, le Mali et l'Afrique du Sud constituaient les membres du chapeau 1. Le chapeau est constitué du Burkina-Faso, de l'Ouganda, de la Namibie, de la Mozambique, du Guinée, de la Zambie, de l'Angola, de la Guinée Equatoriale, du Benin, de la Cap Vert, du Madagascar et du Gabon. Dans le chapeau 3, on retrouve le Comores, la Centrafrique, la Mauritanie, la Libye, le Togo, la Sierra Leone, la Tanzanie, le Guinée Bissau, le

Kenya, le Congo et puis le Malawi. Le dernier chapeau (4) est composé du Burundi, du Soudan du Sud, du Zimbabwe, de l'Eswatini, de l'Ethiopie, du Tchad, du Niger, du Liberia, du Rwanda, du Botswana, du Lesotho et de la Gambie. A l'issue du tirage, la Côte d'Ivoire tenant du titre se retrouve dans la poule G en compagnie de la Zambie, de la Sierra Leone et du Tchad. Le vice-champion, Nigeria hérite le Benin, la Libye et le Rwanda dans la poule D. Le Maroc, nation hôte de la 35e édition de la TotalEnergie CAF Coupe d'Afrique des Nations CAN Maroc 2025, déjà qualifié, jouera ces éliminatoires de la Coupe d'Afrique des Nations CAN dans le groupe B pour déterminer le second représentant de cette poule. Notons que le groupe B est composé du Maroc, du Gabon, de la Centrafrique et du Lesotho. La

Namibie, l'une des révélations de la 34e édition de la TotalEnergie CAF Coupe d'Afrique des Nations, organisée en Côte d'Ivoire, devra

sortir des mailles du Cameroun, du Kenya et du Zimbabwe pour aller chercher son ticket pour une deuxième qualification

consécutives de son histoire à une phase finale de la CAN.

Jeraud LANGANFIN GLELE

Infographie complète des 12 groupes

GROUPE A
Gambie
Comores
Madagascar
Tunisie

GROUPE B
Lesotho
Centrafrique
Gabon
Maroc

GROUPE C
Botswana
Mauritanie
Cap Vert
Egypte

GROUPE D
Rwanda
Libye
Bénin
Nigeria

GROUPE E
Libéria
Togo
Guinée équatoriale
Algérie

GROUPE F
Niger
Soudan
Angola

GROUPE G
Tchad
Sierra Leone
Zambie
Côte d'Ivoire

GROUPE H
Éthiopie
Tanzanie
Guinée
RD Congo

GROUPE I
Eswatini
Guinée Bissau
Mozambique

GROUPE J
Zimbabwe
Kenya
Namibie
Cameroun

GROUPE K
Soudan du Sud
Congo
Ouganda
Afrique du Sud

GROUPE L
Burundi
Malawi
Burkina
Sénégal

Education

Cohoun Edison, Directeur de l'EESGE

« Nous formons les étudiants aux enjeux du monde de demain »

Directeur de l'Établissement d'Enseignement Supérieur de Gestion et de l'Environnement (EESGE), Cohoun Edison parle de son parcours et des formations innovantes qu'offre l'établissement qu'il dirige en France. Il invite les parents et étudiants du Bénin à rejoindre l'EESGE, car c'est investir dans un avenir prometteur.

Interview

Bonjour Monsieur Edison, merci de nous accorder cette interview. Pour commencer, pouvez-vous nous parler un peu de votre parcours et de votre rôle actuel à l'EESGE ?

Bonjour, c'est un plaisir de vous parler. Je suis actuellement Recteur de l'Établissement d'Enseignement Supérieur de Gestion et de l'Environnement (EESGE) et doctorant en science de gestion, option environnement. Avant cela, j'ai été chargé du développement et du financement au sein du GCSMS à Paris, où j'ai également mené des projets de sensibilisation au sein du Réseau Francilien du Réemploi. Par ailleurs, j'ai enseigné dans divers instituts de formation, donné des conférences et effectué des recherches sur l'environnement, avec un accent particulier sur l'implication du changement climatique et de l'environnement sur le développement et la sécurité. Prendre la direction de l'EESGE est une opportunité exceptionnelle pour moi de contribuer durablement aux objectifs de développement durable.

Pouvez-vous nous présenter l'EESGE en quelques mots ?

EESGE est un établissement d'enseignement supérieur privé, communément appelé école de commerce. Il est spécialisé dans les domaines de la gestion et de l'environnement. En France, nous sommes reconnus comme une école de commerce de premier plan offrant une large gamme de formations BTS conçues pour répondre aux exigences du marché du travail.

Qu'est-ce qui distingue l'EESGE des autres écoles de commerce en France ?

Ce qui nous distingue, c'est notre approche pédagogique innovante et notre engagement envers l'excellence académique. Nous avons des partenariats solides avec des entreprises de renom, ce qui permet à nos étudiants de bénéficier de stages et de projets pratiques enrichissants. De plus, notre corps professoral est

composé d'experts chevronnés qui apportent une expérience réelle et actuelle dans leurs enseignements.

Pouvez-vous nous parler des formations que vous proposez ?

Nous proposons une variété de programmes BTS, notamment en Communication, Assistance RH, Négociation et Digitalisation de la Relation Client (NDRC), Management Commercial Opérationnel (MCO), Support à l'Action Managériale (SAM), Métiers des Services à l'Environnement (MSE), et Services Informatiques aux Organisations (SIO). Chacune de ces formations est conçue pour préparer les étudiants à devenir des professionnels compétents dans leur domaine et prisés sur le marché du travail.

Comment l'EESGE prépare-t-elle ses étudiants à réussir sur le marché du travail ?

Nous mettons un fort accent sur les compétences pratiques et le développement professionnel. Nos étudiants participent à des stages, des projets réels et des sessions de réseautage professionnel qui les mettent en contact direct avec l'industrie. De plus, nos programmes sont constamment mis à jour pour refléter les dernières tendances et exigences du marché du travail.

Le slogan de l'EESGE est " S'instruire, S'épanouir et Servir ". Pouvez-vous nous expliquer comment ce slogan se traduit dans vos pratiques pédagogiques ?

À l'EESGE, nous croyons que l'instruction est la clé pour construire un monde durable. Nous nous efforçons de fournir une éducation de qualité qui forme des élites capables de changer les paradigmes dans leurs domaines respectifs et dans leur environnement. Nous avons développé une pédagogie intégrative, impliquante, intentionnée et intuitive pour préparer nos étudiants à relever les défis du 21ème siècle, en particulier ceux liés à



Cohoun Edison, Directeur de l'EESGE

l'environnement.

Quels sont les principaux défis que vous voyez pour la création d'un monde durable et comment l'EESGE prépare-t-elle ses étudiants à ces défis ?

Construire un monde durable est loin d'être une mince affaire. Cela implique de trouver un équilibre entre développement, bien-être et enjeux environnementaux. Nous croyons que la meilleure façon de relever ces défis est de passer par l'instruction. Nos méthodes pédagogiques, basées sur quatre piliers – intégrative, impliquante, intentionnée et intuitive – et six colonnes formatrices, visent à préparer nos étudiants à devenir les citoyens et professionnels de demain.

Pouvez-vous détailler les quatre piliers pédagogiques et les six colonnes formatrices de l'EESGE ?

Bien sûr. Nos quatre piliers pédagogiques sont :

- Pédagogie Intégrative : Fusion des disciplines pour une compréhension holistique en liant la théorie à la pratique.
- Pédagogie Implicative : Participation active des étudiants dans le processus

d'apprentissage.

- Pédagogie Intentionnée : Alignement de l'éducation sur les objectifs personnels et professionnels des étudiants.
- Pédagogie Intuitive : Encouragement de la créativité et de l'innovation.

Les six colonnes formatrices sont :

- Entrepreneuriat
- Écologie
- Digital
- Finances
- Politique
- Soft Skills

Ces éléments sont conçus pour former des citoyens et des professionnels capables de répondre aux besoins du marché du travail futur et de contribuer positivement à leur environnement.

Quels sont vos plans pour l'avenir de l'EESGE, notamment en termes d'internationalisation et de développement durable ?

Nous avons récemment ouvert nos admissions internationales, commençant par le cycle BTS et élargissant progressivement à d'autres cursus. L'objectif est de former des jeunes dynamiques et aptes à changer les dynamiques dans leurs pays respectifs. La lutte contre le changement

climatique est une responsabilité mondiale, et en formant les étudiants aux enjeux du monde de demain, nous espérons réussir le pari du développement durable. Nous avons mis en place un accompagnement spécifique pour les étudiants internationaux, de leur inscription à leur installation en France, afin de faciliter leur adaptation.

Comment voyez-vous l'évolution des métiers dans les prochaines années, et comment l'EESGE se prépare-t-elle à ces changements ?

Les métiers évoluent rapidement, notamment avec l'émergence de l'intelligence artificielle et les bouleversements climatiques. D'ici une dizaine d'années, de nombreux métiers actuels évolueront ou disparaîtront. À l'EESGE, nous préparons nos étudiants à ces changements en intégrant les technologies et en leur inculquant une compréhension profonde des défis environnementaux. Nous nous assurons qu'ils soient prêts pour les métiers de demain, en leur fournissant une formation complète qui allie théorie et pratique.

Un dernier mot pour nos lecteurs ?

Je suis convaincu que l'éducation est l'affaire de tous et un pilier majeur du développement durable. À l'EESGE, nous sommes engagés à fournir une éducation de qualité qui prépare nos étudiants à être des leaders et des agents de changement dans leurs communautés. Nous invitons les étudiants de tous les horizons notamment du BENIN à nous rejoindre. Nous sommes dédiés à la réussite de nos étudiants et à leur développement en tant que futurs leaders dans leurs domaines respectifs. Rejoindre l'EESGE, c'est investir dans un avenir prometteur.

Merci, Monsieur Edison, pour cette interview inspirante et pour votre engagement envers l'éducation et le développement durable.

Santé

Santé

Chic sous les projecteurs, Cnhu loin des regards ?

S'il y a un établissement de santé qui focalise les attentions depuis au Bénin, c'est bien le Centre hospitalier international de Calavi (Chic). Le nouvel hôpital de référence semble bien ravir la vedette au Centre national hospitalier universitaire (Cnhu-HKM), pourtant considéré jusqu'ici comme le plus grand hôpital de référence. Doit-on craindre que moins d'attention soit accordée au Cnhu et ce, malgré les défis qui sont les siens ?



Comme la nouvelle épouse, le Centre hospitalier international de Calavi (Chic) bénéficie d'une attention particulière de la part des autorités béninoises. Pour certains observateurs, il n'y a plus d'yeux que pour le Chic désormais. Quoi de plus logique au regard d'importants investissements consentis. Seulement, ce serait une erreur énormissime d'y consacrer toutes les énergies pendant que le Centre national hospitalier universitaire (Cnhu-HKM) a plus que jamais besoin d'autant d'investissements pour remplir pleinement sa mission de centre hospitalier de référence et surtout de prise en charge des cas d'extrême urgence. Présenté comme un hôpital de classe internationale de traitement de pathologies complexes, le Centre hospitalier international de Calavi (Chic) ouvre bientôt ses portes. "Le Chic de par son architecture moderne et ses équipements à la pointe de la technologie, est le plus grand hôpital du Bénin

et sans doute, l'un des plus grands et les mieux équipés de la sous-région. On y compte 436 lits répartis dans 18 spécialités qui sont à leur tour regroupées en huit (08) pôles que sont : un pôle Urgence et réanimation ; un pôle cardiométabolisme ; un pôle oncologie ; un pôle digestive et médico-chirurgicale ; un pôle locomoteur et neurochirurgical ; un pôle cardiovasculaire et thoracique ; un pôle néphro-urologique et un pôle tête et cou" renseigne le site officiel du gouvernement béninois.

Donner les mêmes chances au Cnhu-HKM

Et selon la même source, la mise en place de ce centre hospitalier résulte d'un audit dont les résultats renseignent de ce que "les infrastructures médico-techniques des hôpitaux même dits de référence au Bénin n'étaient pas aux normes attendues pour une prise en charge optimale des patients". Si la décision d'ériger cet hôpital

de référence reste salubre, il paraît évident que le regard ne doit point être détourné de l'existant notamment le Cnhu qui a également besoin des équipements médico-techniques de haut niveau qui soient capables de prendre en charge les pathologies les plus complexes. Et d'ailleurs, cela s'impose pour éviter que le nouveau joyau sanitaire ne soit débordé par des urgences qui ne pourront être référés ailleurs qu'au Chic pour des soins adéquats. Plus important, il est annoncé qu'il est prévu "au moins 1.000 personnes qualifiées dans plusieurs domaines" pour l'opérationnalisation du Centre hospitalier international de Calavi. Le Cnhu dispose-t-il aujourd'hui d'autant de compétences en santé ? Que fait-on pour doter le Cnhu des mêmes compétences ? Et si le traitement pécuniaire s'y trouve meilleur, il y a fort à parier que les quelques compétences dont disposent le Cnhu pourraient bien être tentées d'y servir. Quelles dispositions prend le

perfection, la nouvelle directrice générale, Karine Istin, était jusqu'à sa nomination, la directrice de département à la Direction des Finances, de l'investissement et du Patrimoine à l'Assistance publique Hôpital de Paris International (AP-HPI). Une compétence avérée ! Le Cnhu a ses problèmes qui méritent bien également une attention particulière tant l'hôpital continue de sauver tellement de vie. Il est évident que le gouvernement en est bien conscient !

A.B

Centre Hospitalier International de Calavi (CHIC)

Directrice Générale : Karine Istin
Directrice Générale adjointe : Florence Angélique Bendi Djetta

Membres du Conseil d'Administration du CHIC

– Monsieur Benjamin Ignace Bodounrin HOUNKPATIN, Président du Conseil d'administration
– Monsieur Aristide Nounagnon DJIDJOHO, membre
– Monsieur Hermann Orou TAKOU, membre
– Monsieur Nounagnon Germain ALOKPO, membre
– Monsieur Makpéhou Rogatien TOSSOU, membre
– Madame Agnès BADOU SAVI, membre

Matin Libre

Quotidien béninois d'information, d'analyse, d'investigation et de Publicité

Edité par Matin Libre

RÉCÉPISSÉ N°1315/MISPC/DC/SGM/
DGAIC/DLTP/SAAP/SA

Siège social: Derrière HECM Bar Tito
Immeuble Aïssi - Carré N°486 Bar Tito

Tél: (229) 21 32 60 60 / 68 99 05 05

E-mail: info@matinlibre.com

Site: www.matinlibre.com

facebook.com/matinlibre

[twitter:@MatinLibre](https://twitter.com/MatinLibre)

Directeur Général:

CHÉRIF RIWANOU

CRIWANOU@MATINLIBRE.COM

Directeur de Publication :

BERTRAND HOUANHO

61634979 / 68 99 03 03

Rédacteur en Chef:

Habib Aziz BADAROU

Secrétaire de Rédaction

Thomas AZANMASSO

Rédaction:

Teddy GANDIGBE

Cyrience KOUGNANDE

Cellule Informatique:

PATRICK MENSAH

Directeur Commercial :

AIMÉ SEBIO

ASEBIO@MATINLIBRE.COM

97 77 36 56

Imprimerie: MATIN LIBRE

68 99 07 07

Tirage : 5.000 exemplaires

Education

Bepc 2024

Les résultats annoncés lundi prochain

Initialement pressentis pour ce vendredi, 05 juillet 2024, les résultats de l'examen du Brevet d'études du premier cycle (Bepc 2024) seront plutôt connus lundi, 08 juillet 2024. "En effet, conformément aux prévisions du calendrier de gestion des tâches et activités de l'examen du BEPC, session de juin 2024 signé le 31 mai 2024, la délibération nationale de l'admissibilité aura lieu le lundi 08 juillet 2024, dans la salle CODIR du Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle à Cotonou. Cette délibération sera suivie de la proclamation devant les médias. Comme pour les années

antérieures, les résultats seront immédiatement disponibles sur les plateformes eResultats (<https://www.eresultats.bj>) et EducMaster (<http://dec.educmaster.bj>). Les Directions Départementales feront proclamer, le mardi 09 juillet 2024, lesdits résultats d'admissibilité dans leurs départements respectifs et les épreuves orales et sportives débiteront le mercredi 10 juillet 2024, à partir de 07h 00 sur tout le territoire national" renseigne le point focal communication du ministère de l'enseignement secondaire, technique et de la formation professionnelle.

A.B

gouvernement à cet effet ? Les énergies semblent bien mobilisées autour du Centre hospitalier international de Calavi. En témoigne d'ailleurs, la composition du Conseil d'administration, présidé par le ministre de la santé lui-même avec comme membres, de hauts cadres de l'administration publique. Et pour tout couronner à



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Une deuxième femme accède à la présidence du Rotary International

Un mandat d'un an donnera la priorité à l'adaptation aux changements dans la société et à la promotion de la paix

EVANSTON – Le 25 juin 2024 – Le 1^{er} juillet, Stephanie Urchick, membre du Rotary club de McMurray, en Pennsylvanie, deviendra la deuxième femme à accéder à la présidence du Rotary International.

Durant son année de mandat, Mme Urchick dirigera l'organisation, vieille de 119 ans, en s'adaptant pour assurer son succès futur alors que les 1,4 million de membres du Rotary montent partout dans le monde des actions pérennes qui luttent contre les **maladies**, promeuvent la **paix**, fournissent de **l'eau potable**, soutiennent **l'éducation**, sauvent des **mères et des enfants**, développent les **économies** locales et protègent **l'environnement**. Plus de 5,5 milliards de dollars ont été octroyés au cours du siècle écoulé par la Fondation Rotary – la branche humanitaire du Rotary qui aide les clubs à travailler ensemble pour monter des actions utiles et efficaces.

Afin de s'assurer que le Rotary attire celles et ceux qui ont à cœur de se mettre au service de la collectivité dans la camaraderie, Stephanie Urchick exhorte les clubs à évaluer leurs forces et leurs besoins tout en les encourageant à adopter différents formats de réunion et catégories de membres alors qu'ils s'efforcent de refléter la collectivité en termes de sexe, d'âge, de culture, de statut socio-économique, etc.

« Adopter différents points de vue et créer des sociétés paisibles, accueillantes et inclusives est au cœur du travail du Rotary, a déclaré Mme Urchick. En tant que présidente, je travaillerai avec les clubs pour donner la priorité à la promotion de la paix en créant les conditions propices à des sociétés stables et résilientes dans lesquelles les gens peuvent s'épanouir. »

Étant l'une des plus grandes organisations de club-service au monde, le Rotary a fait de la construction de la paix la pierre angulaire de sa mission. En montant des actions venant en aide aux jeunes grâce à des bourses d'études ou d'autres programmes, les membres du Rotary passent à l'action pour traiter les causes sous-jacentes des conflits, comme la pauvreté, la discrimination, les conflits ethniques, le manque d'accès à l'éducation ou la distribution inégale des ressources.

Au travers de formations universitaires, de stages sur le terrain et d'un réseau international, le Rotary aide les professionnels à devenir des catalyseurs efficaces de la paix. Le Rotary a noué des partenariats avec de grandes universités pour héberger les Centres du Rotary pour la paix qui renforcent et augmentent la capacité des artisans de la paix. Chaque année, le Rotary accorde 50 bourses en vue d'obtenir un master et jusqu'à 80 bourses pour l'obtention d'un certificat professionnel à des leaders de la paix et du développement du monde entier.

Depuis 2002, le programme des Centres pour la paix a préparé 1 800 boursiers de la paix travaillant dans plus de 140 pays à construire un monde plus paisible.

Pour tirer parti de cet élan, Stephanie Urchick organisera une conférence pour la paix lors du lancement du nouveau Centre du Rotary pour la paix en partenariat avec l'Université Bahçeşehir, à Istanbul, en février 2025.



En tant que présidente, elle supervisera également l'objectif principal du Rotary d'éradiquer la polio. Aux côtés de ses partenaires de l'**Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite**, le Rotary a réussi à réduire de 99,9 % le nombre de cas de poliomyélite et a consacré plus de 2,7 milliards de dollars et d'innombrables heures de bénévolat pour protéger 3 milliards d'enfants de cette maladie paralysante.

À propos de Stephanie Urchick

Stephanie Urchick est titulaire d'un doctorat en sciences du leadership de l'Université Indiana en Pennsylvanie. Membre du Rotary depuis 1991, elle a servi le Rotary dans de nombreux rôles et fonctions. Ses activités comprennent la construction d'une école primaire au Vietnam ; l'installation de filtres à eau en République dominicaine ; le mentorat de nouveaux membres du Rotary en Ukraine ; la coordination d'une action financée par une subvention de la Fondation Rotary en Pologne ; et la direction des efforts pour formuler et adopter le Plan d'action du Rotary, une feuille de route stratégique qui aidera à rassembler encore plus de personnes pour créer un changement positif durable dans un monde en constante évolution.

À propos du Rotary

Le **Rotary** est un réseau mondial de décideurs solidaires qui s'attaquent aux défis humanitaires mondiaux les plus urgents. Il rassemble 1,4 million de membres présents dans plus de 46 000 Rotary clubs répartis dans presque tous les pays du monde. Leurs actions permettent d'améliorer les conditions de vie à l'échelle locale et mondiale, d'aider

les plus démunis et d'éradiquer la poliomyélite dans le monde. Consultez Rotary.org/fr pour plus d'informations.

###

CONTACT : Stephanie Graff, stephanie.graff@rotary.org

CONDITIONS & TARIFS DES PRODUITS ET SERVICES OFFERTS A LA CLIENTELE DES PARTICULIERS, PROFESSIONNELS ET ENTREPRISES À PARTIR DU 5 JUILLET 2024

Tous les tarifs sont présentés en FCFA HT sauf précision contraire et assujettis à la fiscalité en vigueur notamment à la Taxe sur Activité Financière et Assurance (TAF 10%) reversée aux impôts. Taux de Base Bancaire = 9%

TARIFS DES PRODUITS ET SERVICES OFFERTS AUX PARTICULIERS		FCFA HT	
I. CONDITIONS GENERALES DU COMPTE		FCFA HT	
1.1	Conditions d'ouverture de compte		
1.1.1	Ouverture de compte (avec remise de la convention de compte)		
1.1.1.1	Compte chèques	Gratuit	
1.1.1.2	Compte épargne simple	Gratuit	
1.1.1.2.1	Compte épargne junior	Gratuit	
1.1.1.3	Dépôt à terme	Gratuit	
1.1.1.4	Compte épargne logement	Gratuit	
1.1.1.5	Plan épargne logement	Gratuit	
1.1.1.6	Compte sur livret (délivrance du livret d'épargne)	N/A	
1.1.1.7	Compte joint		
1.1.1.7.1	Compte chèques	Gratuit	
1.1.1.7.2	Compte épargne	Gratuit	
1.1.1.8	Compte indivis		
1.1.1.8.1	Compte chèques	Gratuit	
1.1.1.8.2	Compte épargne	Gratuit	
1.1.1.9	Autres types de comptes	Gratuit	
1.1.1.10	Dépôts initiaux pour les ouvertures de compte		
1.1.1.10.1	Dépôt à terme	min 5 000 000	
1.1.1.11	Certificat Assurance décès accidentel associée au compte chèque		
1.1.1.11.1	Capital garanti : 1 MF	6.000	
1.1.1.11.2	Capital garanti : 2 MF	12.000	
1.1.1.11.3	Capital garanti : 3 MF	18.000	
1.2	Conditions de clôture de compte		
1.2.1	Compte chèques	Gratuit	
1.2.2	Compte d'épargne simple	Gratuit	
1.2.3	Dépôt à terme	Pénalité 1% avant terme	
1.2.4	Compte épargne logement	Gratuit	
1.2.5	Plan épargne logement	Gratuit	
1.2.6	Compte sur livret	N/A	
1.2.7	Compte joint		
1.2.7.1	Compte chèques	Gratuit	
1.2.7.2	Compte épargne	Gratuit	
1.2.8	Compte indivis		
1.2.8.1	Compte chèques	Gratuit	
1.2.8.2	Compte épargne	Gratuit	
1.2.9	Lettre de clôture juridique	Gratuit	
1.2.10	Attestation de clôture de compte	47 200	
1.2.11	Autres types de clôture de comptes	Gratuit	
II. SERVICES RATTACHÉS AU FONCTIONNEMENT DU COMPTE FCFA HT			
2.1	Gestion de comptes		
2.1.1	Conditions débitrices et frais		
2.1.1.1	Meilleur taux débiteur (MTD) appliqué à la clientèle	N/A	
2.1.1.2	Frais de tenue de compte sur livret d'épargne	Gratuit	

2.1.5.3.12	Autres attestations	60.000	
2.1.6	Frais de timbre pour versement d'espèces en compte	100	
2.1.7	Frais pour procuration	Gratuit	
2.1.8	Conditions débitrices		
2.1.8.1	Plan épargne et autres produits d'épargne contractuelle		
2.1.8.1.1	Plan épargne logement	3,5% l'an + Prime (2%) soumise à condition	
Le plan épargne logement mené à son terme sans être assorti d'un prêt épargne logement bénéficie d'une prime d'épargne de 2% sur les intérêts plafonnés à 5.000.000 FCFA			
2.1.8.2	Autres dépôts et produits d'épargne	N/A	
2.1.8.3	Intérêts créditeurs pour les plans épargne et autres produits d'épargne contractuelle	N/A	
2.1.8.4	Intérêts créditeurs pour les comptes épargne simple (par an)		
2.1.8.4.1	Compte épargne simple	3,50%	
2.1.8.4.2	Compte épargne junior	3,75%	
Le taux de rémunération du compte épargne simple et du compte épargne junior est perçu dans la limite d'un plafond de 10 000 000 FCFA			
2.1.8.5	Intérêts créditeurs sur les bons de caisse et comptes à terme		
2.1.8.5.1	Dépôt à terme	Min 3,5%	
2.1.8.5.2	Bon de caisse	N/A	
2.1.8.5.3	Compte à rente	Min 3,5%	
2.1.8.5.4	Compte épargne crédit	Min 3,5%	
Le taux de rémunération fixé ci-dessus est perçu dans la limite d'un plafond de 10.000.000 (à compter du 1er Janvier 2015 conformément à la décision N°CM/UMOA/016/09/2014 fixant les conditions de rémunération des produits d'épargne réglementés dans UMOA).			
2.1.8.6	Autres conditions débitrices		
Les intérêts sur les comptes épargnés sont payés à terme échu et subissent une retenue IRC (Impôt sur les créances) qui est de 15%.			
2.2	MOYENS DE PAIEMENT		
2.2.1	Chèques		
2.2.1.1	Délivrance de chèque	Gratuit	
2.2.1.1.1	Chèques barrés non endossables	Gratuit	
2.2.1.1.2	Chèques non barrés/vignette	100 / feuillet	
2.2.1.1.3	Lettre-chèques	N/A	
2.2.1.1.4	Chèques de banque sur place	0,1% (min 3.300 max 30.000)	
2.2.1.1.5	Chèques de banque UEMOA		
2.2.1.1.5.1	Remise de chèque payable au Bénin	Gratuit	
2.2.1.1.5.2	Remise de chèque payable dans la zone UEMOA	Gratuit	
2.2.1.1.6	Chèque de banque sur compte en devises (minimum et maximum)	Cf. 8.2.8.2	
2.2.1.2	Chèques de guichet	3.000	
2.2.1.3	Certification de chèque	0,1% (min 3.300 max 30.000)	
2.2.1.4	Frais pour annulation de chèque de banque	5.500	
2.2.1.5	Opposition sur chèque ou chèque par l'émetteur		
2.2.1.5.1	Par vignette	5.900	
2.2.1.5.2	Par carnet	25.000	
2.2.1.6	Renouvellement d'opposition sur chèque ou chèque par l'émetteur	Cf. 2.2.1.5.1	
2.2.1.7	Frais de destruction de chèque		
2.2.1.7.1	Non réclamé après 6 mois	3.000 dès le 1er mois + 5.900 frais de destruction après 6 mois	
2.2.1.8	Frais de rejet impayé suite à l'absence de provision ou l'insuffisance de provision		
2.2.1.8.1	Frais imputés à l'émetteur	18.000	
2.2.1.8.2	Port lettre d'avertissement à l'émetteur	18.000	
La lettre d'avertissement vous informe du rejet d'un chèque émis, ce qui vous permet de régulariser votre situation et d'éviter une interdiction d'émettre des chèques. Le rejet d'un chèque sans provision entraîne l'interdiction immédiate d'émettre des chèques sur l'ensemble des comptes détenus par l'émetteur dans toutes ses banques. Elle entraîne l'inscription au Fichier Central des Incidents de Paiement de la BCEAO recensant les personnes frappées d'une interdiction d'émettre des chèques.			
2.2.1.8.3	Frais de dossier interdit bancaire	18.000	
2.2.1.8.4	Frais de régularisation	6.000	
2.2.1.8.5	Chèque émis en infraction interdit bancaire	18.000	
2.2.1.9	Forfait chèque impayé	N/A	
2.2.1.10	Expédition de chèque à domicile (sous pli simple)	N/A	
2.2.1.11	Expédition de chèque à domicile (sous pli recommandé par DHL)		
2.2.1.11.1	Local	25.000	
2.2.1.11.2	Afrique	35.000	
2.2.1.11.3	Hors Afrique	50.000	
2.2.1.12	Autres types de chèques	N/A	
2.2.1.13	Assurance perte et vol des moyens de paiement		
2.2.1.14	Encasement de chèques		
2.2.1.14.1	Encasement de chèques dans l'UEMOA	Gratuit	
2.2.1.14.2	Encasement de chèques hors UEMOA	Gratuit	
2.2.2	Cartes bancaires		
2.2.2.1	Renouvellement / cotisation annuelle		
2.2.2.1.1	Carte interbancaire (nationale ou UEMOA)		
2.2.2.1.1.1	Coût des retraits aux Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) de la banque du client	Gratuit	
2.2.2.1.1.2	Consultation de solde aux Distributeurs Automatique de Billets (DAB) de la banque du client	Gratuit	
2.2.2.1.1.3	Coût des retraits aux Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) des confrères de la zone UEMOA - GIM	455	
2.2.2.1.1.4	Mini-relevé	Gratuit	
2.2.2.1.1.5	Frais de gestion mensuels	N/A	
2.2.2.1.1.6	Frais annuels	N/A	
2.2.2.1.2	Les services de transferts rapides de fonds développés par d'autres institutions bancaires au sein de leur groupe	N/A	
2.2.2.1.3	Carte interbancaire internationale (avec VISA, MASTERCARD, etc.)		
2.2.2.1.3.1	Cotisation mensuelle		
2.2.2.1.3.1.1	Carte VISA HORIZON	1.300	
2.2.2.1.3.1.2	Carte VISA CLASSIC	2.200	
2.2.2.1.3.1.3	Carte VISA PREMIER	5.600	
2.2.2.1.3.1.4	Carte VISA PLATINUM	10.600	
2.2.2.1.4	Cash Advance (retrait TPE)		
2.2.2.1.4.1	Sur équipement SGB	N/A	
2.2.2.1.4.2	Sur équipement autre banque Bénin	N/A	
2.2.2.1.4.3	Sur équipement à l'étranger (hors Bénin)	N/A	

Code	Description	Montant	Remarque	Remise de chèque	FCFA HT
2.2.2.1.5	Carte prépayée	N/A		Remise de chèques SGB	J
2.2.2.1.5.1	Chargement de la carte prépayée VISA	N/A		Remise de chèques confirés	J+2
2.2.2.1.5.2	Retrait Distributeurs Automatiques de Billets (DAB)	N/A		Remise de chèques zone UMOA	J+2
2.2.2.1.5.3	Retrait Distributeur Automatique de Billets (DAB) UEMOA hors Distributeur Automatique de Billets (DAB) SGB	N/A		Emission de chèques banque	J-1
2.2.2.1.5.4	Retrait Distributeur Automatique de Billets (DAB) hors pays UEMOA	N/A		Emission de chèques banque autres devises	J-1
2.2.2.1.5.5	Transfert de carte à carte	N/A		Rejet de chèques	J-1
2.2.2.1.5.6	Achat Terminal de Paiement Electronique (TPE) Pays UEMOA	N/A		Incident sur compte	J-1
2.2.2.1.5.7	Achat Terminal de Paiement Electronique (TPE) et internet hors pays UEMOA	Gratuit		Protêt	J-1
2.2.2.1.5.8	Consultation de solde sur Distributeur Automatique de Billets (DAB)	N/A		Virements émis, domiciliation d'effets, paiement de chèques	J-1
2.2.2.1.5.9	Autorisation refusée sur les Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) et Terminaux de Paiements Electroniques (TPE)	N/A		Versement et retrait d'espèces	J
2.2.2.1.5.10	Provision insuffisante sur les Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) et Terminaux de Paiements Electroniques (TPE)	N/A		Livret d'épargne	
2.2.2.1.5.11	Remplacement de la carte	N/A		Dépôts d'espèces	
2.2.2.1.5.12	Relève de compte en ligne	N/A		Retrait d'espèces	
2.2.2.1.5.13	Assistance clientèle par un opérateur de Banque SGB	N/A		Frais liés aux services bancaires	
2.2.2.2	Délivrance de carte additionnelle (à décliner par type)	N/A		Dépôt d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet (hors acquittement de frais de timbre fiscal)	Gratuit
2.2.2.2.1	Carte VISA HORIZON	1.300		Retrait d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet, à l'exception des opérations par chèques de guichet	Gratuit
2.2.2.2.2	Carte VISA CLASSIC	2.200		Retrait par chèque de guichet	3.000
2.2.2.2.3	Carte VISA PREMIER	5.600		Emission de chèque de banque en FCFA 0,1% (min 3.300 max 27.500)	2% si client 3% si non client
2.2.2.2.4	Carte VISA PLATINUM	10.600		Emission de chèque de banque en autres devises	N/A
2.2.2.3	Confection de carte en urgence (sauf Platinum)	25.000		Rejet de chèque	18.000
2.2.2.4	Frais de refection de carte (sauf déféctuosité)			Demande d'opposition	
2.2.2.4.1	Refabrication de la carte	5.500		Sur chèque par vignette	5.500
2.2.2.4.2	Renouvellement de la carte	Gratuit		Sur chèque par carnet	25.000
2.2.2.5	Rédaction du code confidentiel	5.000		Incident sur compte Avis à Tiers Détenteur (ATD, Saisie-arrêt)	30.000
2.2.2.6	Demande d'autorisation pour dépassement de plafond	10.000		Protêt	30.000
2.2.2.7	Opposition sur carte			Frais de circularisation	N/A
2.2.2.7.1	Par le client - perte ou vol (hors Assurance Quiétis et Packs)	5.000		Changement de signature	Gratuit
2.2.2.7.2	Par la banque - usage abusif (particulier)	Gratuit		Modification d'intitulé de compte	Gratuit
2.2.2.8	Frais de non restitution de carte en opposition/usage abusif	N/A		Changement d'éléments constitutifs du dossier du client, notamment d'identification	Gratuit
2.2.2.9	Modification de contrat (carte, plafond)	N/A		Changement de garde de titre	N/A
2.2.2.10	Expédition à domicile : frais d'envoi minimum			Frais de nantissement	10.000
2.2.2.10.1	Expédition de carte ou code à domicile			Frais de Saisie-attribution, Avis à Tiers Détenteur (ATD)	30.000
2.2.2.10.1.1	Afrique	35.000		Frais de reclassement	N/A
2.2.2.10.1.2	Hors Afrique	50.000		Commission de dérogation de mise en place de crédit	60.000
2.2.2.10.2	Envoi de code secret par voie postale			Commission de renonciation au crédit	30.000
2.2.2.10.2.1	Afrique	35.000		IV. SERVICES BANQUE A DISTANCE	
2.2.2.10.2.2	Hors Afrique	50.000		4.1 Avis de débit et de crédit par voie électronique	Gratuit
2.2.2.11	Ouverture de dossier de fraude	N/A		4.2 Banque en ligne (Abonnement mensuel)	1.000
2.2.2.12	Frais de gestion des cartes par mois	N/A		4.3 Gestion internet, téléphone mobile (par type de produit adossé)	N/A
2.2.2.13	Prestations services monétaires (consultation / édition de solde; consultation / édition de solde d'historique)			4.4 Virement électronique vers un autre établissement bancaire	2.750
2.2.2.13.1	Retrait d'espèces dans les Distributeurs Automatiques de Billets (DAB)			4.5 Banque par téléphone (accès au guide vocal)	N/A
2.2.2.13.1.1	DAB de la banque du client	Gratuit		Services SMS (Abonnement mensuel)	
2.2.2.13.1.2	Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) autres banques locales	455		4.6.1 Abonnement Messalia	N/A
2.2.2.13.1.3	Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) dans la zone UEMOA (GIM UEMOA) (Carte VISA)	455		4.6.2 Résiliations	N/A
2.2.2.13.1.4	Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) Hors zone UEMOA carte de débit (carte VISA)	2,5% min 2.500		4.7 Accès au service de consultation et de gestion de compte sur internet et internet mobile (seuls les coûts sont à la charge du client)	Gratuit
2.2.2.13.1.5	Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) à l'étranger (Carte VISA)	2,5% min 2.500		4.8 Téléchargement de fichiers WEB (demande de relevés de compte en ligne)	N/A
2.2.2.13.2	Services accessibles via les Distributeurs Automatiques de Billets (DAB)			4.9 Transfert à partir d'une carte	N/A
2.2.2.13.2.1	Consultation/édition de solde dans la banque du client	Gratuit		4.10 Offres packagées (redevance mensuelle)	
2.2.2.13.2.2	Consultation/édition de solde dans les autres banques locales et UEMOA	770		4.10.1 Pack ECO+ (compte à vue + carte Visa HORIZON + MESSALIA + assurance Quiétis + découvert en option)	2.900

2.1.6.3		Intérêts créditeurs sur les bons de caisse et compte à terme		N/A	
2.1.6.3.1	Bon de caisse				N/A
2.1.6.3.2	Dépôt à terme				3,50%
2.1.6.4		Autres types de conditions créditrices			
2.1.6.4.1	Compte pro investissement				2%
2.1.6.4.1.1	De 0 à 10 000 000 FCFA				2%
2.1.6.4.1.2	Plus de 10 000 000 FCFA				3%
Alimentation par Ordre de Virement Permanent mensuel du Compte Courant PRO vers le Compte Pro. Versement annuel des intérêts sur le Compte Courant PRO					
Durée du Compte Pro Investissement : 5 ans					
Pas de retraits sauf clôture.					
2.2		Moyens de paiement			
2.2.1		Chèques			
2.2.1.1	Délivrance de chèque				Gratuit
2.2.1.1.1	Chèques barrés non endossables				Gratuit
2.2.1.1.2	Lettre-chèques		A facturer suivant cout d'impression		
2.2.1.1.3	Chèques de banque sur place		0,1% (min 3.300 max 30.000)		
2.2.1.1.4	Chèques de banque UEMOA		0,1% (min 5.000 max 30.000)		N/A
2.2.1.1.5	Chèques de banque sur compte en devises (min et max)				N/A
2.2.1.1.6	Chèques non barrés/vignette		100 / feuillet		
2.2.1.2	Certification de chèque				N/A
2.2.1.3	Frais pour annulation de chèque de banque				5.500
2.2.1.4		Opposition sur chèque ou chèque par l'émetteur			
2.2.1.4.1	Par vignette				5.900
2.2.1.4.2	Par carnet				25.000
2.2.1.5	Renouvellement d'opposition sur chèque ou chèque par l'émetteur				N/A
2.2.1.6		Frais de destruction de chèque			
2.2.1.6.1	Non réclamé après 6 mois		5.000 / mois de frais de gardiennage après 1 mois; Frais de destruction 5.900		
2.2.1.7		Frais de rejet impayé suite à l'absence ou insuffisance de provisions			
2.2.1.7.1	Frais imputés à l'émetteur Professionnel		15.000 / chèque		
2.2.1.7.2	Frais imputés à l'émetteur Entreprise		20.000 / chèque		
2.2.1.7.3	Port lettre d'avertissement à l'émetteur				25.000
La lettre d'avertissement vous informe du rejet d'un chèque émis, ce qui vous permet de régulariser votre situation et d'éviter une interdiction d'émettre des chèques. Le rejet d'un chèque sans provision entraîne l'interdiction immédiate d'émettre des chèques sur l'ensemble des comptes détenus par l'émetteur dans toutes ses banques. Elle entraîne l'inscription au Fichier Central des Incidents de Paiement de la BCEAO recensant les personnes frappées d'une interdiction d'émettre des chèques.					
2.2.1.7.4	Frais de dossier interdit bancaire				20.000
2.2.1.7.5	Frais de régularisation				Gratuit
2.2.1.7.6	Chèque émis en infraction interdit bancaire				20.000
2.2.1.7.7	Frais imputés à l'émetteur entreprise - Récidive dans les 12 mois				25.000
2.2.1.8	Forfait chèque impayé				N/A
2.2.1.9	Expédition de chèque à domicile (sous pli simple)				N/A
2.2.1.10	Expédition de chèque à domicile (sous pli recommandé)				N/A
2.2.1.10.1	Afrique (sauf DHL)				30.000
2.2.1.10.2	Hors Afrique				50.000
2.2.1.11	Frais sur chèques impayés				25.000
2.2.1.12	Assurance perte et vol de moyens de paiement				N/A
2.2.1.13	Chèques et effets déplacés Zone UEMOA				Gratuit
2.2.1.13.1	Frais d'encaissement				Gratuit
2.2.1.13.2	Retour impayé (imputable au correspondant)		0,20% Min 10.000		
2.2.1.14		Encaissement de chèques			
2.2.1.14.1	Encaissement de chèques dans l'UEMOA				Gratuit
2.2.1.14.2	Encaissement de chèques hors UEMOA		0,3% Frais de correspondant Min 16.500		
2.2.2		Cartes bancaires			
2.2.2.1		Renouvellement/Cotisation annuelle			
2.2.2.1.1	Carte interbancaire (nationale ou UEMOA)				Gratuit
2.2.2.1.1.1	Coût des retraits aux Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) de la banque du client				Gratuit
2.2.2.1.1.2	Hors UEMOA				450
2.2.2.1.1.3	Consultation de solde				Gratuit
2.2.2.1.1.4	Mini relevé				Gratuit
2.2.2.1.1.5	Frais de gestion mensuels				N/A
2.2.2.1.1.6	Frais annuels				N/A
2.2.2.1.2		Carte interbancaire internationale (avec VISA, MASTERCARD, etc.)			
2.2.2.1.2.1	Cotisation mensuelle Carte Visa Business				6.250
2.2.2.2		Délivrance de carte additionnelle (à décliner par type)			
2.2.2.2.1	Cotisation mensuelle Carte Visa Business				6.250
2.2.2.3	Confection de carte en urgence				N/A
2.2.2.4		Frais de refection de carte (sauf déféctuosité)			
2.2.2.4.1	A l'occasion de son renouvellement				Gratuit
2.2.2.4.2	En cas de dysfonctionnement				Gratuit
2.2.2.4.3	A votre demande - refabrication				6.250
2.2.2.5	Réédition de code confidentiel				5.000
2.2.2.6	Demande d'autorisation pour dépassement de plafond				20.000
2.2.2.7		Opposition carte			
2.2.2.7.1	Par le client : perte ou vol				5.500
2.2.2.7.2	Par la banque : usage abusif (Société)				Gratuit
2.2.2.8	Frais de non restitution de carte en opposition/usage abusif				N/A
2.2.2.9	Modification de contrat (carte, plafond, ...)				Cf. 2.2.2.6
2.2.2.10		Expédition à domicile : frais d'envoi minimum par DHL			
2.2.2.10.1	Afrique				35.000
2.2.2.10.2	Hors Afrique				50.000
2.2.2.11	Ouverture de dossier de fraude				N/A
2.2.2.12	Frais de gestion des cartes (à décliner par type de carte)				N/A
2.2.2.13		Prestations services monétaires (consultation/édition de solde; Consultation/édition de solde historique)			
2.2.2.13.1	Retrait d'espèces dans les Distributeurs Automatiques de Billets (DAB)				Gratuit
2.2.2.13.1.1	Retrait d'espèces dans les DAB SGB				Gratuit
2.2.2.13.1.1.1	Pporteur SGB				3.500
2.2.2.13.1.1.2	Pporteur étranger				450
2.2.2.13.1.2	Retrait d'espèces dans les DAB dans la zone UEMOA (Carte VISA)				Gratuit
2.2.2.13.1.3		Retrait d'espèces dans les DAB hors zone UEMOA (Carte VISA)			
2.2.2.13.1.3.1	Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) à l'étranger (Carte VISA)				3% min 2.500
2.2.2.13.2		Services accessibles via les Distributeurs Automatiques de Billets			
2.2.2.13.2.1	Consultation/édition de solde dans la banque du client				Gratuit
2.2.2.13.2.2	Consultation/édition d'historique de solde par réseau confière				2.000 GIM
2.2.2.13.2.3	Consultation/édition d'historique de solde (DAB SGB)				Gratuit
2.2.2.13.2.4	Consultation/édition de solde hors Bénin				1.650
2.2.2.14		Paiements			
2.2.2.14.1	Dans la zone UEMOA				500
2.2.2.14.2	Hors zone UEMOA				2% du montant + 3.000
2.2.2.15		Cash Advance (retrait TPE)			
2.2.2.15.1	Sur équipement SGB				Gratuit
2.2.2.15.2	Sur équipement autre banque au Bénin				2.750
2.2.2.15.3	Sur équipement à l'étranger (hors Bénin)				4.000 + 2,33% du montant
2.2.2.16	Destruction de carte non retirée après 6 mois en agence				5.500
2.2.2.17	Levée d'opposition				Gratuit
2.2.2.18		Annulation de la carte			
2.2.2.18.1	Sur demande client				5.500
2.2.2.18.2	Sur instruction de banque				Gratuit
2.2.2.19	Restitution de carte capturée				Gratuit
2.2.2.20	Reédition de code confidentiel				5.000
2.2.2.21		Encaissement en magasin			
2.2.2.21.1	Offre de location d'un TPE par mois				15.000
2.2.2.21.2	Commission monétique Réseau Visa par transaction				2 à 3%
2.2.2.21.3	Commission monétique Réseau Mastercard par transaction				2,75 à 3,5%
2.2.3		Virements et Prélèvements			
2.2.3.1		Virements			
2.2.3.1.1	Virement interne reçu ou émis (de compte à compte dans la même banque)				Gratuit
2.2.3.1.2	Virement sur place vers un tiers (STAR-UEMOA)				5.500 / ligne
2.2.3.1.3	Virement entre agences en faveur d'un tiers				Gratuit
2.2.3.1.4	Virement dans l'UEMOA (STAR-UEMOA)				16.500
2.2.3.1.5	Encaissement de virements nationaux, communautaires et internationaux reçus				Gratuit
2.2.3.1.6		Mise en place de virement permanent local ou autre			
2.2.3.1.6.1	Ouverture de dossier				Gratuit
2.2.3.1.6.2		Exécution de l'opération			
2.2.3.1.6.2.1	Vers un compte SGB				Gratuit
2.2.3.1.6.2.2	Vers un compte confière				5.000
2.2.3.1.6.2.3	Vers un compte dans l'UEMOA				16.500
2.2.3.1.7	Remise de virement (support télétransmission)				10.000
2.2.3.1.8	Mise à disposition de fonds				5000
2.2.3.1.9	Virement multiple par ligne (électronique autres banques)				2.000 / ligne
2.2.3.1.10	Virement multiple par ligne (manuel autres banques)				2.500 / ligne
2.2.3.1.11	Modification de virement permanent				Gratuit
2.2.3.2		Prélèvements			
2.2.3.2.1		Mise en place de l'autorisation de prélèvement			
2.2.3.2.1.1	Ouverture de dossier				Gratuit
2.2.3.2.1.2	Exécution de l'opération				1%
2.2.3.2.2	Frais d'opposition sur avis de prélèvement				N/A
2.2.3.2.3	Emission de prélèvement par une entreprise				N/A
2.2.3.2.4	Paiement d'un prélèvement				N/A
2.2.3.2.5	Remise d'avis de prélèvement (support télétransmission)				N/A
2.2.3.2.6	Frais de prélèvement impayé (sans provision)				10.000
2.2.3.2.7	Rejet de prélèvement à l'initiative du client				N/A
2.2.3.3		Effets de commerce			
2.2.3.3.1	Frais sur paiement d'effets				Gratuit sur place et dans l'UEMOA
2.2.3.3.2		Frais sur escompte d'effets			
2.2.3.3.2.1	Frais de dossier				20.000
2.2.3.3.2.2	Commission de bordereau				0,30% l'an Min 50.000 Agio 1,3%
2.2.3.3.2.3	Prorogation d'échéance				Taux initial + 2% l'an Min 20.000
2.2.3.3.2.4	Commission d'impayée				0,2% / mois indiv Min 20.000
2.2.3.3.3	Prélèvement interbancaire				Gratuit
Effet déplacé en euro et autres devises de montant supérieur à l'équivalent de CFA : soumis à des conditions de transfert hors zone franc si montant supérieur ou équivalent à CFA 500.000					
2.2.3.3.2		Frais d'encaissement sur effets dont:			
2.2.3.3.2.1	Commission de bordereau				0,30% min 50.000
2.2.3.3.2.2	Commission d'endossement				N/A
2.2.3.3.2.3	Intérêts				TBB + 2
2.2.3.3.2.4	Port de lettre				Cf. frais d'expédition - Afrique : 30.000 - Hors Afrique : 50.000
2.2.3.3.2.5	Frais fixes				N/A
2.2.3.3.2.6	Frais de protêt				30.000
2.2.3.3.2.7	Frais de prorogation d'échéance				1% du montant à proroger
2.2.3.3.3	Autres effets de commerce				N/A
III. SERVICES BANCAIRES		Dates de valeurs appliquées		FCFA HT	
3.1		Dates de valeurs appliquées			
3.1.1	Virements reçus				J
3.1.2		Remise de chèque			
3.1.2.1	Remise de chèque SGB				J
3.1.2.2	Remise de chèque confières				J+2
3.1.2.3	Remise de chèques zone UMOA				J+2
3.1.2.4	Emission de chèque banque				J-1
3.1.2.5	Emission de chèque banque autres devises				J-1
3.1.2.6	Rejet de chèque				J-1
3.1.2.7	Incident sur compte				J-1
3.1.2.8	Protêt				J-1
3.1.3	Remise d'effets à l'escompte				J+1
3.1.4	Virements émis, domiciliation d'effets, paiement de chèques				J-1
3.1.5	Versement et retrait d'espèces				J
3.1.6		Compte d'épargne			
3.1.6.1	Dépôts d'espèces		1er jour de la quinzaine suivant l'opération		
3.1.6.2	Retrait d'espèces		Dernier jour de la quinzaine précédant l'opération		
3.2		Frais liés aux services bancaires			
3.2.1	Dépôt d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet (hors acquittement de frais de timbre fiscal)				Gratuit
3.2.2	Retrait d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet, à l'exception des opérations par chèques de guichet.				Gratuit
3.2.2.1	Chèque de guichet				2.200
3.2.3	Emission chèque de banque en FCFA		0,1% (min 3.300 max 30.000)		
3.2.4	Emission chèque de banque en autre devises				Cf. 9.2. Opérations internationale (émission de chèque en devises)
3.2.5		Rejet de chèque			
3.2.5.1	SGB à SGB : à la charge de l'émetteur et du bénéficiaire				10.000
3.2.5.2	SGB à autre banque : à la charge de l'émetteur				2% Min 10.000 Max 20.000
3.2.6		Demande d'opposition			
3.2.6.1	Sur chèque par vignette				5.500
3.2.6.2	Sur chèque par carnet				25.000
3.2.7	Incident sur compte (ATD, Saisie-arrêt)				42.000
3.2.8	Protêt				30.000
3.2.9	Frais de circularisation				60.000
3.2.10	Changement de signature				Gratuit
3.2.11	Modification d'intitulé de compte				Gratuit
3.2.12	Changement d'adresse				Gratuit
3.2.13	Changement de garde de titre				Gratuit
3.2.14	Frais de nantissement		100.000 pour nantissement sous seing privé et tarif notaire pour nantissement notarié		
3.2.15	Frais de saisie attribution (ATD)				42.000
3.2.16	Frais de reclassement				Gratuit
3.2.17	Autres types de services bancaires				Gratuit
3.2.17.1	Commission de dérogation de mise en place de crédit				100.000
IV. SERVICES BANQUE A DISTANCE		Avis de débit et de crédit par voie électronique		FCFA HT	

Vendredi 05 Juillet 2024

4.7	Autres types de services banque à distance		
4.7.1	Services de cash management		
4.7.1.1	Abonnement mensuel au SogecashNet		
4.7.1.1.1	CLASSIC		10.000
4.7.1.1.2	PREMIUM		15.000
4.7.1.2	Option Intra-day (mensuel)		
4.7.1.3	Option SOGECASH (International/Account Management)		Gratuit
4.7.1.4	Emission d'ordre MT101		32.800
4.7.1.5	Diffusion de relevé MT 940 (Réseau SG) / Compte		16.400
4.7.1.6	Diffusion de relevé (hors réseau SG) / Compte		32.800
Sogecash Net : Ensemble de services sur internet permettant la gestion des comptes tenus par Société Générale ou d'autres banques, quel que soit leur pays de localisation (reporting et transmission d'ordres). Les services reporting sont disponibles sur smartphones et tablettes.			
4.7.2	Offres packagées (redevance mensuelle)		
4.7.2.1	Pack PRO VISA CLASSIC : (compte courant Pro + carte VISA CLASSIC + MESSALIA + SG CONNECT + assurance Quilés + option Compte Professionnel d'investissement (CPI))		12.500
4.7.2.2	Pack PRO VISA BUSINESS : (compte courant Pro + carte VISA BUSINESS + MESSALIA + SG CONNECT + Assurance Quilés + option Compte Professionnel d'investissement (CPI))		15.000
4.7.2.3	Pack PME ESSENTIEL (Compte Entreprise - Sogecashnet Classique - Carte Business - E-Relevé)		17.900
4.7.2.4	Pack PME ELITE (Compte Entreprise - Sogecashnet Premium - Carte Business - E-Relevé)		21.900
4.7.2.5	Pack PME COMMERCANT ELITE (Compte Entreprise - Sogecashnet Classique - Carte Business - TPE - E-Relevé)		29.900
4.7.2.6	Pack PME COMMERCANT ESSENTIEL (Compte Entreprise - Sogecashnet Premium - Carte Business - TPE - E-Relevé)		34.900

V. GESTION DES INCIDENTS DE PAIEMENT

5.1	Frais de déclaration d'opposition à la Banque Centrale		Gratuit
5.2	Frais de main levée d'opposition Banque Centrale		Gratuit
5.3	Lettre de relance pour compte débiteur (pli simple)		25.000
5.4	Lettre de relance pour compte débiteur (pli recommandé)		50.000
5.5	Lettre de déclaration à la CIP		10.000
5.6	Frais de rejet impayé suite à l'absence ou insuffisance de provisions		Cf tarif 2.2.1.7
5.7	Forfait chèque impayé		Cf. tarif 2.2.1.7 - 2.2.21.8
5.8	Certificat de non-paiement		N/A
5.9	Autres types de frais de gestion des incidents de paiement		N/A

VI. OPERATIONS SUR TITRES

6.1	Frais de tenue et de gestion (prélèvement annuel)		N/A
6.2	Achat et vente de valeurs mobilières (actions et obligations)		N/A
6.3	Epargne salariale (Plan Epargne Entreprise)		N/A
6.4	Souscription de bons de caisse émis par la banque (gratuit)		N/A
6.5	Relevé mensuel		N/A
6.6	Relevé de titres à la demande		N/A
6.7	Autres types d'opérations sur titres		N/A

VII. OPERATIONS DE CHANGE

7.1	Achat et vente de chèque de billets de banque (commission manipulation achat et vente)		Gratuit
7.1.1	Achat de billet de banque en Euro		2% min. 5.500
7.1.2	Vente de billet de banque en Euro		1% min. 5.500
7.1.3	Achat de billet de banque en autres devises		2% min 5,500 si Client
7.1.4	Vente de billet de banque en autre devise		N/A
7.2	Achat et vente de chèque de voyage en Euro (commission à prévoir)		N/A
7.3	Achat et vente de chèque de voyage en autres devises cotées (commission à prévoir)		N/A

7.4	Autres types d'opérations de change		N/A
VIII. OPERATIONS DE CREDIT			
8.1	Crédit de trésorerie (taux d'intérêt à déterminer par rapport au TBB + Marge)		FCFA HT
8.1.1	Découvert en compte convenu et non formalisé (MTD+Marge)		
8.1.1.1	Professionnel		0,05% min 5.000
8.1.1.1.1	Entreprise		0,50% min 5.000
8.1.1.1.2	Intérêt débiteur		TBB + 4 max 1,3%
8.1.2	Découvert en compte convenu et formalisé (MTD+Marge)		
8.1.2.1	Frais de dossier		1% min 150.000
8.1.2.1.1	Professionnel		1% min 150.000
8.1.2.1.2	Entreprise		1% min 150.000
8.1.2.2	Convention de Trésorerie Courante (CTC)		TBB + 3
8.1.3	Crédits à court terme (MTD+Marge)		
8.1.3.1	Frais de dossier		1% min 150.000
8.1.3.1.1	Professionnel		1% min 150.000
8.1.3.1.2	Entreprise		1% min 150.000
8.1.3.1.3	Commission d'engagement		0,25% part non tirée/trimestre indivisible
8.1.3.1.4	Commission de remboursement		3% du capital restant dû
8.1.3.2	Taux d'intérêt		TBB + 4 max 1,3%
8.1.4	Autres crédits à court terme (MTD+Marge)		N/A
8.1.5	Autres crédits à moyen et long terme (MTD+Marge)		
8.1.5.1	Crédits d'investissement		
8.1.5.1.1	Frais de dossier		1% min 150.000
8.1.5.1.2	Taux d'intérêt		TBB + 4 max 1,3%
8.1.6	Crédit-bail		
8.1.6.1	Mobilier		N/A
8.1.6.2	Immobilier		N/A
8.1.7	Financement en devises		N/A
8.1.8	Crédit de mobilisation de créances nées à l'étranger		N/A
8.1.9	Autres financements en devises		N/A
8.1.10	Escompte d'effets de commerce (par type d'effet)		
8.1.10.1	Escompte de lettres de change et billets à ordre		
8.1.10.1.1	Commission de bordereau		Gratuit
8.1.10.1.2	Frais de dossier		0,5% min 60.000
8.1.10.1.3	Taux d'intérêt		TBB + 4 max 1,3%
8.1.11	Facilités de caisse et avances		
8.1.11.1	Avance sur DAT non échu		Gratuit
8.1.11.1.1	Frais de dossier		Gratuit
8.1.11.1.2	Taux de rémunération		Taux du DAT + 2%
8.1.11.1.3	Durée		Max 12 mois
8.1.11.1.4	Plafond		Max 80%
8.1.12	Prêt de consolidation de découvert		N/A
8.1.13	Autres types de crédits de trésorerie		N/A
8.2	Crédits par signature		
8.2.1	Caution sur marchés		
8.2.1.1	Frais de dossier		0,25% min 75.000
8.2.1.2	Commission d'engagement par trimestre indivisible (sauf dérogation exceptionnelle)		1% par trimestre indivisible Min 100.000
8.2.1.2.1	Commission sur promesse		100.000
8.2.1.2.2	Modification d'échéance		100.000
8.2.1.2.3	Annulation		100.000
8.2.1.2.4	Notification de garantie		100.000
8.2.2	Cautions fiscales et douanières		
8.2.2.1	Frais de dossier		0,25 min 75.000

8.2.2.2	Commission d'engagement par trimestre indivisible (sauf dérogation exceptionnelle)		1% par trimestre indivisible Min 100.000
8.2.3	Avais de traites		
8.2.3.1	Frais de dossier		0,25 min 75.000
8.2.3.2	Commission d'engagement par trimestre indivisible (sauf dérogation exceptionnelle)		1% par trimestre indivisible Min 100.000
8.3	Opérations connexes aux opérations de crédits		
8.3.1	Main levée hypothèque partielle ou totale (hors frais notariés et d'enregistrement)		100.000
8.3.1.1	Entreprise		
8.3.1.1.1	Frais liés à l'enregistrement des actes (hors frais Jur et Adm)		50.000
8.3.2	Avenant sur contrat prêt		60.000
8.3.3	Modification simple (date d'échéance, n° de compte ou périodicité)		0,5% min 60.000
8.3.4	Modification des taux avec réédition du tableau d'amortissement		5.000
8.3.5	Autres modifications nécessitant une rédaction d'acte		1% du montant du crédit
8.3.6	Demande de décompte		Gratuit
8.3.7	Demande d'édition de tableau d'amortissement		10.000
8.3.8	Frais d'échéance impayée (selon périodicité)		3% du montant de l'impayé
8.3.9	Commission d'engagement		1% par trimestre indivisible Min 100.000
8.3.9.1	Frais et commissions d'escompte		0,5% min 60.000
8.3.9.2	Caution et avais		
8.3.9.2.1	Professionnel		
8.3.9.2.1.1	Frais de dossier		0,25 min 50.000
8.3.9.2.1.2	Commission annuelle (prélevée par trimestre indivisible)		3% l'an
8.3.9.2.2	Entreprise		
8.3.9.2.2.1	Frais de dossier		0,25 min 75.000
8.3.9.2.2.2	Commission annuelle (prélevée par trimestre indivisible)		1% par trimestre indiv Min 100.000
8.3.10	Frais d'étude des dossiers de prêt		1% min 150.000
IX. OPERATIONS AVEC L'ETRANGER			
9.1	Encassement chèques et effets en devises		FCFA HT
9.1.1	Euro		
9.1.1.1	Commission prorogation - commission rapatriement		Gratuit
9.1.1.2	Commission d'encassement		0,35% min 25.000
9.1.1.3	Frais d'envoi		16.500
9.1.1.4	Provisions pour retour de chèques sur effets impayés		N/A
9.1.1.5	Provision pour retour de chèque impayé		0,30% + frais de correspondant min 16.500
9.1.1.6	Avis de sort/SWIFT		16.500
9.1.1.7	Frais de dossier		5.900
9.1.1.8	TTHU		0,6%
9.1.1.9	Commission de transfert		0,60% min 30.000
9.1.2	Autres devises		
9.1.2.1	Commission de change		0,3% min 16.500
9.1.2.2	Commission d'encassement		0,35% min 25.000
9.1.2.3	Frais d'envoi		16.500
9.1.2.4	Avis de sort/SWIFT		16.500
9.1.2.5	Provision pour retour de chèque impayé		0,2% + frais de correspondant min 16.500
9.2	Emission de chèques et effets en devises		
9.2.1	Euro		
9.2.1.1	Frais de dossier		5.900
9.2.1.2	Commission de transfert		0,35% min 40.000

9.2.1.3	Taxe		
9.2.1.3.1	TTHU		0,6%
9.2.1.4	Frais liés à l'autorisation de change		N/A
9.2.2	Autres devises		
9.2.2.1	Frais de dossier		5.900
9.2.2.2	Taxe		
9.2.2.2.1	TTHU		0,6%
9.2.2.3	Frais liés à l'autorisation de change		
9.2.2.3.1	Commission de change		0,3% min 20.000
9.2.2.3.2	Commission de transfert		0,35% min 40.000
9.2.2.4	Autres types d'opérations avec l'étranger		N/A
9.3	Encassement chèques et effets libres reçus de l'étranger ou de la zone UEMOA		
9.3.1	Chèques reçus par la compensation régionale		Gratuit
9.3.2	Frais d'encaissement		0,2% min 20.000 pour frais domicilié et 0,35% min 20.000 pour frais non domicilié
9.3.3	Frais de manipulation		N/A
9.3.4	Frais SWIFT		Gratuit
9.3.5	Frais de port de lettre		N/A
9.3.6	Frais sur chèque en souffrance		N/A
9.3.7	Frais fixes d'impayés		
9.3.7.1	Chèque reçu de l'étranger		0,2% + frais de correspondant min 20.000
9.3.7.2	Chèque reçu de l'UEMOA		0,2% + frais de correspondant min 20.000
9.4	Transferts		
9.4.1	Transferts zone UEMOA		
9.4.1.1	Virement émis		
9.4.1.1.1	SICA		
9.4.1.1.1.1	Commission de transfert		15.000
9.4.1.1.1.2	Taxe sur la commission		1.500
9.4.1.1.2	RTGS		
9.4.1.1.2.1	Commission de transfert		17.000
9.4.1.1.3	Par internet et mobile		Cf virement électronique
9.4.1.2	Virement reçu		
9.4.1.2.1	Traitement du virement (toute place et toute banque confondu)		Gratuit
9.4.2	Transferts hors zone UEMOA		
9.4.2.1	Virement international		
9.4.2.1.1	Virement reçus en devise quel que soit le pays d'émission		
9.4.2.1.1.1	Virement en euros		Gratuit
9.4.2.1.2	Mise à disposition (client de passage)		
9.4.2.1.2.1	Commission d'intervention		0,5% min 30.000
9.4.2.1.2.2	Frais de dossier		5.900
9.4.2.1.3	Mise à disposition (client autre banque)		
9.4.2.1.3.1	Commission d'intervention		N/A
9.4.2.1.3.2	Frais de dossier		N/A
9.4.3	Virement hors UEMOA (Transfert SWIFT avec change en autres devises)		
9.4.3.1	Virement émis (en euros ou en autres devises)		
9.4.3.1.1	Commission de transfert		0,35% min 40.000
9.4.3.1.2	TTHU		0,6%
9.4.3.1.3	Commission de change pour virement émis en autres devises		0,2% min 16.500
9.4.3.1.3	Autorisation de change à la charge du demandeur		N/A

Il est fait obligation à tous les clients de remplir et de signer les formulaires de change pour tout transfert supérieur à cinq cent mille (500.000) FCFA en complément des pièces justificatives.

9.4.4	Virement hors UEMOA (Transfert SWIFT sans change)		
9.4.4.1	Commission de transfert		0,35% min 40.000
9.4.4.2	TTHU		0,6%

Les clients expatriés disposant de compte en devises peuvent effectuer des transferts sans charge aux mêmes conditions que les transferts instruits par un compte en XOF

9.4.5	Autres types de transferts	N/A
9.4.6	Commission spécifiques	
9.4.6.1	Commission d'annulation d'ordre de virement étranger	Gratuit
9.4.6.2	Commission perçue par le correspondant pour recherche	
9.4.6.2.1	Recherche sous 30 jours	40 euros
9.4.6.2.2	Recherche entre 30 et 90 jours	75 euros
9.4.6.2.3	Recherche entre 90 et 365 jours	150 euros
9.4.6.2.4	Recherche au-delà de 365 jours	230 euros
9.5	Opérations documentaires	
9.5.1	Remise documentaire import	
9.5.1.1	Ouverture remise documentaire	
9.5.1.1.1	Frais de dossier	28.500
9.5.1.2	Acceptation remise documentaire	
9.5.1.2.1	Commission d'acceptation	40.000
9.5.1.3	Règlement remise documentaire	
9.5.1.3.1	Commission de transfert	0,20% min 30.000
9.5.1.3.2	Commission d'encaissement	0,3% min 30.000
9.5.1.3.3	Commission de change (autre devise hors EUR)	0,3% min 30.000
9.5.1.3.4	Taxe TTHU	0,6%
9.5.1.4	Modification remise documentaire	
9.5.1.4.1	Commission modification / prorogation	27.500
9.5.1.4.2	Commission de renvoi de document au cédant + commission d'annulation (voir ci-dessous)	
9.5.1.4.3	Frais d'envoi Afrique	35.400
9.5.1.4.4	Frais d'envoi hors Afrique	65.000
9.5.1.4.5	Commission de transfert de document à une autre banque	45.500
9.5.1.4.6	Commission de délivrance de lettre de garantie	55.000
9.5.1.5	Annulation remise documentaire	
9.5.1.5.1	Commission d'annulation	0,3% (min 27.500 max 55.000)
9.5.1.5.2	Remise documentaire en souffrance (Commission d'attente)	0,1% / mois min 27.500 à partir du 1er mois indivisible par charge du remettant.
9.5.2	Remise documentaire export	
9.5.2.1	Ouverture remise documentaire	
9.5.2.1.1	Frais de dossier	30.000
9.5.2.2	Modification remise documentaire	
9.5.2.2.1	Commission modification	27.500
9.5.2.3	Règlement remise documentaire	
9.5.2.3.1	Commission d'encaissement	0,3% min 25.000
9.5.2.3.2	Commission de change	0,2% min 25.000 + agios
9.5.2.3.3	Commission de négociation	0,2% min 25.000 + agios
9.5.2.3.4	Commission de prorogation	
9.5.2.3.5	Frais d'envoi hors Afrique	65.000
9.5.2.3.6	Frais d'envoi Afrique	35.400
9.5.3	Crédit documentaire import	
9.5.3.1	Ouverture de Credoc	
9.5.3.1.1	Frais de dossiers	50.000
9.5.3.1.2	Commission d'ouverture (trimestre indivisible)	0,4% min 27.500
9.5.3.1.3	Commission de préavis	20.000

9.5.3.1.3.1	Commission lettre de garantie pour absence de documents de transport	0,1% Min 50.000
9.5.3.1.3.1.1	Frais de port DHL	Afrique : 30.000 Hors Afrique : 50.000
9.5.3.2	Utilisation de Credoc	
9.5.3.2.1	Commission d'utilisation	0,25% min 47.000
9.5.3.2.2	Commission de transaction	0,4% min 20.000
9.5.3.2.3	Commission de paiement différée (par trim indivisible)	0,4% min 50.000
9.5.3.2.4	Taxe TTHU	0,6%
9.5.3.3	Modification du Credoc	
9.5.3.3.1	Commission de modification simple	45.000
9.5.3.3.2	Commission de modification du montant	0,4% min 45.000
9.5.3.3.3	Commission de prorogation (trimestre indivisible)	0,4% min 45.000
9.5.3.3.4	Commission d'annulation	0,1% min 45.000
9.5.4	Crédit documentaire export	
9.5.4.1	Notification de crédit	
9.5.4.1.1	Frais de dossiers	35.400
9.5.4.1.2	Commission de notification	0,15% min 33.000
9.5.4.1.3	Commission de confirmation (par trimestre divisible)	0,35% min 33.000
9.5.4.1.4	Commission de transférabilité	0,15% min 33.000
9.5.4.2	Modification de credoc	
9.5.4.2.1	Commission de modification simple	45.000
9.5.4.2.2	Commission de modification du montant : credoc export confirmé (sur différence du montant)	0,4% min 45.000
9.5.4.2.3	Commission de modification du montant : credoc export non confirmé	0,4% min 45.000
9.5.4.2.4	Commission de prorogation (par trimestre indivisible)	0,4% min 45.000
9.5.4.3	Négociation du crédit documentaire	
9.5.4.3.1	Commission de négociation	0,2% + agios d'escompte
9.5.4.4	Utilisation du crédit documentaire	
9.5.4.4.1	Commission d'encaissement	0,30% min 45.000
9.5.4.4.2	Pour paiement différé (par trim indivisible)	0,4% min 50.000
9.5.4.4.3	Frais d'envoi hors Afrique	65.000
9.5.4.4.4	Frais d'envoi Afrique	35.400
9.5.5	Domiciliation recettes d'exportation	
9.5.5.1	Commission de domiciliation import et export	25.000 à l'import et 30.000 à l'export
9.5.5.2	Frais de rapatriement des recettes d'exportation	5.500
9.5.6	Lettre de crédit	N/A
X. AUTRES SERVICES (DIVERS)		
10.1	Frais de recherche de documents (en unité)	FCFA HT
10.1.1	0 à 90 jours	10.000
10.1.2	Plus d'un an	20.000
10.1.3	Supplément par photocopie	Gratuit
10.2	Boîte à lettre	2.000
10.3	Location de coffre-fort	
10.3.1	Petit format	22.000
10.3.2	Moyen format	33.000
10.3.3	Grand format	55.000
10.3.4	Caution	300.000
10.4	Frais de reproduction de clé	75.000

10.5	Demande de renseignements sur client	N/A
10.6	Demande de renseignements commerciaux (par télécopie et avec accord client)	N/A
10.7	Demande de renseignements financiers	N/A
10.8	Demande de renseignements comptables (Commissaires aux comptes)	N/A
10.9	Abonnement mensuel au site internet	N/A
10.10	Information annuelle des cautions	N/A
10.10.1	Information semestrielle des cautions	23.600
10.11	Successions	
10.11.1	Frais d'ouverture de dossier de succession	50.000
10.11.2	Frais de dossier de succession (au règlement selon l'actif)	N/A
10.11.3	Frais annuels de tenue de compte	N/A
10.12	Frais annuels sur compte inactif (Créances arriérées)	N/A
10.13	Frais relatifs saisie-arrest/avis à tiers détention ou opposition administrative	N/A
10.13.1	Lettre d'avertissement	N/A

CONDITIONS DE BANQUE APPLIQUÉES AU 30 JUIN 2024
(Cf. article 2 de l'instruction n°003/03/2011 du 18 mars 2011 du Gouverneur de la BCEAO)

ETABLISSEMENT	Taux de base bancaire	Taux débiteurs maximum	Date de la dernière modification	Taux des dépôts à terme hors Epargne réglementée		Epargne contractuelle	
				Mini-mum	Maxi-mum	Date de modification	Taux
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE BENIN	9%	13%	01/10/2014	2,5%	6,25%	31/03/2024	3,50%
							Date de modification 01/01/2021

CONDITIONS DE BANQUE APPLIQUÉES AU 30 JUIN 2024

Publication semestrielle des meilleurs taux offerts à la clientèle			
ETABLISSEMENT	Meilleur taux débiteur offert à la clientèle	Minimum	Maximum
		Conditions débitrices minimales et maximales indexées sur le taux de référence du marché monétaire, applicables aux crédits de la clientèle	
Société Générale Bénin	5,95%	9,00%	13,00%
		Minimum	Maximum
		2,5 %	6,25%

* Suivant l'article 32 de la Décision n°397-12-2010 relatif à la politique de monnaie et de crédit

ILLUSTRATION DE LA FORMULE DE CALCUL DU TEG

POUR LES PROFESSIONNELS

Pour un prêt dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant prêt : 10.000.000
Taux d'intérêt annuel : 8%
Durée : 5 ans (60 mois)
Frais d'assurance : 150.000
Frais de dossier : 100.000
Date de début remboursement : 26/11/2018
Mensualité : 207.239 FCFA TTC

POUR LES ENTREPRISES

Pour un prêt dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant prêt : 150.000.000
Taux d'intérêt annuel : 8%
Durée : 2 ans (24 mois)
Frais d'assurance : 500.000
Frais de dossier : 750.000
Date de début remboursement : 29/11/2018
Mensualité : 6.847.820 FCFA TTC

Le Taux Effectif Global et de : 10.569%

Le Taux Effectif Global et de : 10.303%

CANAL+



**SECRET
STORY**

**SAUREZ-VOUS
GARDER LE SECRET ?**

**30 JOURS
OFFERTS***

**A TOUT CANAL+
POUR TOUT REABONNEMENT
A VOTRE FORMULE**

* Offre valable du 30 mai au 07 juillet pour tout réabonnement à la dernière formule active. Voir tarifs et conditions auprès de votre Distributeur Agréé.